

## Réglementation RH au sein de la fonction publique d'Etat - Atelier : La rémunération

Date : **9 décembre 2024 (matin)**

Lieu : A distance (FOAD)

Nombre de stagiaires : 10

### Objectifs

- Approfondir sa maîtrise de la réglementation RH sur des thématiques particulières, à un niveau plus avancé

### Public visé

- 

### Modalités pédagogiques

- 

### Programme

- I. La rémunération des agents publics
  - L'encadrement de l'évolution des dépenses de personnel pour les opérateurs de l'Etat
    - Le plafonnement des emplois et le principe des crédits limitatifs liés aux dépenses de personnel
    - Le contrôle de l'évolution de la masse salariale par le contrôleur budgétaire
  - Un principe inscrit dans le statut général de la fonction publique: pas de rémunération sans texte
    - Les textes statutaires et réglementaires, bases de la rémunération des fonctionnaires
    - La distinction entre le grade et l'emploi

- Les conditions règlementaires d'évolution de la rémunération des fonctionnaires (indices bruts/indices majorés, grilles indiciaires, régime indemnitaire dont le régime de l'IFSE)

## II. Le versement de la rémunération

- Les conditions contractuelles d'évolution de la rémunération des agents contractuels

- Des conditions de rémunération arrêtées par l'autorité administrative de recrutement
- L'existence de cadre d'emplois et de rémunération des agents contractuels
- Les risques liés à la rigidification de la gestion des agents contractuels

- Les conditions de versement de la rémunération

- La liquidation des droits et les contrôles effectués par le comptable public
- Le paiement sans ordonnancement préalable

## Conditions d'inscription

Date limite d'inscription : 11/11/2024

Inscription : <https://formation.ifsem.cnrs.fr/>

Renseignements :  
[ifsem-formation.contact@cnrs.fr](mailto:ifsem-formation.contact@cnrs.fr)